



Association canadienne de  
l'industrie des plastiques

since • depuis 1943

Canadian Plastics  
Industry Association

## **Objet : Interdiction des sacs d'emplettes en plastique – une solution toute Montréalaise, un meilleur choix environnemental**

Monsieur le Maire et chers membres du conseil,

Vous serez bientôt invités à voter sur l'interdiction des sacs à emplettes en plastique de moins de 50 microns. Vous pourriez alors vous demander : « Qu'est-ce que 50 microns? En quoi est-ce que des sacs à emplettes trois fois plus épais que les sacs actuels de 17 microns aideront l'environnement? Ces sacs seront-ils un plus ou un moins pour mes électeurs? »

Sur le plan environnemental, les sacs de 50 microns entraîneront une augmentation inutile de 200 % de l'empreinte carbonique liée à l'utilisation de sacs à emplettes, en plus de nuire aux efforts de réduction à la source. Sur le plan économique, ces sacs imposeront de nouveaux coûts à la facture des produits alimentaires de l'ordre de 30 millions de dollars, d'après les estimations des détaillants.

Mais alors, quelle serait la bonne épaisseur pour un sac à emplettes, environnementalement parlant? Des études scientifiques montrent que les sacs de 17 microns présentement en circulation constituent le meilleur choix environnemental, mais à Montréal, le débat politique sur la question a largement dépassé le statu quo.

Nous sommes tous d'accord : le Québec doit s'entendre sur l'épaisseur de ces sacs. Une mosaïque de sacs compliquera la tâche et augmentera les coûts pour les épiciers de la province. Trois propositions sont présentement sur la table. Alors, quelle est la solution? Que diriez-vous d'une solution toute montréalaise, dont vous seriez les instigateurs, et qui serait le meilleur choix environnemental?

À titre d'experts dans la gestion des sacs et de leurs impacts environnementaux, nous proposons un sac d'une épaisseur de 25 microns fait à 25 % de plastique recyclé : nous l'appelons la solution 25/25. En appuyant cette solution, vous serez en mesure de voter pour l'interdiction de sacs plus minces et d'imposer un contenu recyclé de 25 % pour stimuler l'industrie du recyclage et favoriser une économie verte.

### **CE QUE VOUS DEVRIEZ CONSIDÉRER :**

- Promouvoir l'interdiction des sacs auprès de vos électeurs n'est pas gagnant. L'interdiction des sacs est une mesure impopulaire. Les Montréalais ne veulent pas de cette mesure.** Un sondage téléphonique de CROP mené en février 2016 montre qu'une forte majorité des Montréalais – soit 71 % – souhaite adopter une approche volontaire axée sur les 3 « R » – réduire, réutiliser, recycler – relativement aux sacs en plastique. Seulement 26 % préfèrent que la ville prononce une interdiction.

Les électeurs rejettent massivement et depuis longtemps l'interdiction de sacs. En effet, un sondage CROP mené en mai 2015 montrait déjà que seulement 19 % des Montréalais étaient en faveur de l'interdiction des sacs, tandis que 73 % disaient préférer le principe des 3 « R » en ce qui a trait aux sacs à emplettes en plastique.

2. **Les sacs à emplettes en plastique de 50 microns sont trop épais pour l'usage que les Montréalais veulent en faire. Une telle épaisseur n'est pas nécessaire. Un sac de 25 microns à 25 % de contenu recyclé est un choix nettement plus environnemental.**

Un sac de 50 microns contient trop de plastique, tout simplement. C'est un sac très épais, pensé pour un usage industriel ou commercial. Par exemple, un sac d'épicerie de 50 microns est si résistant qu'il peut supporter une charge de 50 à 60 livres – soit de 22 à 27 kilos. Mais quel Montréalais voudra prendre les transports en commun avec un sac de ce poids?

Par contre, un sac de 25 microns est 47 % plus épais que les sacs à emplettes en plastique actuels, et il est assez fort pour permettre le transport de 30 livres (14 kilos) de denrées, une charge bien plus raisonnable et réaliste, sans gaspillage de plastique.

La solution 25/25 vous permet de maintenir l'interdiction des sacs tout en réduisant l'impact environnemental néfaste lié à l'augmentation de 200 % de la quantité de plastique des sacs actuels. La solution 25/25 vous permet d'imposer une épaisseur minimale de 25 microns, d'interdire les sacs dont l'épaisseur est inférieure à 25 microns, et d'ordonner un contenu recyclé à 25 % afin de réduire l'empreinte carbonique des sacs épais et de promouvoir une économie verte. La voilà, la solution environnementale!

3. **Imposer des sacs à emplettes d'une épaisseur de 50 microns nuira à l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. Cette mesure aura tout l'effet contraire de celui recherché.**

En effet, 200 % plus de plastique dans chaque sac, c'est 200 % plus de plastique consommé, 200 % de plastique dans le flux de déchets et 200 % plus d'émissions de gaz à effet de serre, car il faudra trois fois plus de camions, de transport énergétique et de tri pour les mêmes sacs. C'est tout à fait contraire au principe de réduction à la source. Et comme les sacs à emplettes en plastique ne constituent qu'une fraction du flux de déchets à 0,27 % et représentent moins de 1 % des déchets sauvages, ce choix serait néfaste pour l'environnement.

C'est d'ailleurs pour cette raison que Taiwan a levé l'interdiction des sacs à emplettes en plastique dans le secteur des services alimentaires, car elle conduisait à l'introduction de sacs de plastique épais et de sacs en papier dans le marché, ce qui se traduisait en une « montagne » de déchets et une explosion des émissions de gaz à effet de serre. Taiwan a plutôt choisi la voie du recyclage.

4. **Un sac de plastique de 50 microns ne changera pas le comportement du consommateur; il ne changera pas l'usage qu'il en fait. C'est un gaspillage inutile des ressources compte tenu de la réutilisation double ou triple des sacs dans le processus de gestion des ordures ménagères.**

Que de mauvaises nouvelles pour l'environnement! Il ne s'utilisera pas moins de sacs parce qu'ils sont plus épais! L'utilisation des sacs restera la même, parce que les sacs sont une nécessité du quotidien. Les taux de réutilisation et de recyclage demeureront élevés. À l'heure actuelle, tous les sacs sont réutilisés et recyclés. (En fait, 33 % sont recyclés et 60 % sont réutilisés deux ou trois fois.) Un sac de 50 microns n'entraînera pas la réduction du nombre de sacs ou de la quantité de plastique consommée.

De fait, il causera plutôt un gaspillage inutile des ressources, puisque 78 % des Montréalais réutilisent leurs sacs à emplettes en plastique pour gérer leurs ordures ménagères (*sondage CROP de mai 2015*). Voilà l'essence du problème des sacs de 50 microns : plutôt que d'utiliser des sacs minces de 17 microns ou encore, ceux que nous proposons de 25 microns, les citoyens utiliseront des sacs de 50 microns, soit les plus épais sur le marché.

### **Faire ce qu'il faut**

Nous voulons tous faire ce qu'il faut pour l'environnement et contribuer personnellement à la lutte contre les changements climatiques. Notre objectif commun est de réduire au minimum les répercussions sur l'environnement. Les sacs 25/25 constituent une approche raisonnée – une solution TOUTE MONTRÉALAISE – qui donnerait l'exemple au monde entier, favoriserait la protection de l'environnement et garantirait l'approbation des citoyens.

Rien n'est tout noir ou tout blanc sur cette question. L'enjeu est complexe et si vous acceptiez de nous rencontrer, nous pourrions vous montrer ces sacs de 25 microns et vous renseigner davantage. Pour planifier cette rencontre, veuillez communiquer avec Alexandre Meterissian ou Marc Robitaille.

Pour en savoir plus sur nos sacs, allez à [www.monsacintelligent.ca](http://www.monsacintelligent.ca).

Sincères salutations,



Marc Robitaille  
ACIP

**450 656-9272, ext.500**



Alexandre Meterissian  
Hatley Strategy Advisors

**514 972-0539**